

autres ministères et organismes fédéraux, il travaille en symbiose avec le ministère des Affaires extérieures. En fait, cette étroite collaboration entre les deux ministères est essentielle s'ils veulent déterminer ensemble les dimensions externes et internes de la politique culturelle canadienne en vue d'en faire un tout cohérent. Du fait de son profond engagement dans le domaine des arts, des mass-media, du multiculturalisme, de la citoyenneté, de l'enseignement et de la jeunesse et aussi parce qu'il fait rapport au Parlement au nom de certains organismes fédéraux tels que l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada, la Société Radio-Canada, les Musées nationaux et le Centre national des arts, le Secrétariat d'État ne jouit d'aucune compétence pour intervenir directement sur la scène internationale. Il n'en joue pas moins évidemment un rôle primordial dans l'action culturelle du Canada à l'étranger.

Tout comme le ministère des Affaires extérieures, le Conseil des arts du Canada est habilité, en vertu de son acte constitutif, à exercer certaines responsabilités à l'échelle internationale, notamment, participer à des échanges d'information avec d'autres pays dans le domaine artistique et collaborer à l'organisation d'activités et de manifestations destinées à faire connaître l'art canadien à l'étranger et l'art étranger au Canada. À ces fins, le Conseil travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires extérieures pour toutes les questions d'intérêt mutuel touchant le développement harmonieux des arts. Cette collaboration ne se limite en aucune façon à des échanges de vues ou des consultations sur les questions de portée internationale. Ainsi, à titre d'organisme fédéral chargé d'organiser les tournées de nombreuses troupes artistiques étrangères, l'Office des tournées du Conseil des arts s'occupe en permanence de la mise sur pied de spectacles et de manifestations artistiques à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Depuis sa création, il y a bientôt dix ans, l'Office est devenu un grand spécialiste de l'organisation des tournées artistiques, à tel point qu'il n'a rien à envier à ce niveau à nombre de ses homologues à l'étranger. En outre, le Conseil administre, pour le compte du ministère des Affaires extérieures, un programme de subventions à l'intention des organismes culturels canadiens dont l'objet est de faire venir au Canada des artistes étrangers de renom. Enfin, le Conseil dirige, de concert encore avec le ministère des Affaires extérieures, l'Institut culturel canadien de Rome, organisme qui participe à divers programmes artistiques, éducatifs et autres d'intérêt mutuel pour les deux pays.

En vertu de dispositions législatives récemment adoptées, le nouveau Conseil de recherches en sciences humaines s'est vu conférer, dans son domaine de vocation, des responsabilités identiques à celles dont jouit le Conseil des arts dans la sphère artistique. En effet, à l'instar de ce dernier, le Conseil de recherches en sciences humaines administre, pour le compte du ministère des Affaires extérieures, un certain nombre de programmes internationaux d'échanges universitaires. Entre autres, il accorde aux universités des subventions leur permettant d'inviter des professeurs et maîtres de conférences étrangers et de procéder à des échanges d'enseignants et d'étudiants avec la République populaire de Chine, de chercheurs et d'étudiants avec l'Union soviétique et de chercheurs avec la France. Par ailleurs, le Conseil administre un programme de bourses d'enseignement supérieur destinées à des ressortissants étrangers désireux de poursuivre au Canada des études supérieures ou de faire de la recherche. Ce programme comporte un deuxième volet, placé sous la direction de l'Association des universités et collèges du Canada par le ministère des Affaires extérieures et qui permet à des Canadiens titulaires d'une bourse décernée par un autre pays, d'aller étudier à l'étranger.